

FICHE n °13 | Promotion de la santé des jeunes

Référence à un plan régional / plan national / feuille de route (s'il y a lieu):

- Mise en œuvre du contrat d'engagement jeunes et son volet Jeunes en rupture : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/mesures-jeunes/contrat-engagement-jeune/>
- Programme régional pour l'insertion des jeunes PRIJ : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Economie-et-finances-publiques/Emploi-et-entreprises/Le-Plan-regional-d-insertion-pour-la-jeunesse-PRIJ/Le-Plan-regional-d-insertion-pour-la-jeunesse-PRIJ#:~:text=Le%20PRIJ%20n'est%20pas,prioritaires%20dans%20la%20dynamique%20%C3%A9gionale.>

Les plans suivants n'ont pas comme entrée principale la jeunesse mais seront pris en compte dans la construction des projets :

- Stratégie décennale de prévention des cancers : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_-_strategie_decennale_de_lutte_contre_les_cancers.pdf
- Feuille de route nationale santé sexuelle : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_sante_sexuelle_16122021.pdf
- Stratégie interministérielle de renforcement des programmes de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes : <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2022/competences-psychosociales-publication-d-un-referentiel-sur-l-etat-des-connaissances-scientifiques-et-theoriques>
- Feuille de route nationale santé mentale : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_sante_mentale_et_psychiatrie_-_3_mars_2023.pdf
- Plan régional santé au travail 4 : <https://idf.drieets.gouv.fr/Le-4eme-plan-regional-de-sante-au-travail-PRST4>

Indicateurs phares :

- Nombre d'intervenants auprès des jeunes en insertion formés aux questions de santé des jeunes
- Nombre de programmes de prévention en santé dans les établissements scolaires du secondaire – hors Vaccinations
- Nombre d'adolescents touchés par des programmes de développement des compétences psychosociales

Contexte

Il y a 2,4 millions de personnes âgées de 10 à 24 ans (Insee, estimation 2021) en Île-de-France, 680 500 étudiants (Insee, 2017), soit 27% des étudiants de France et 126 986 apprentis, en hausse de 46% depuis 2018 (Insee, 2022). 26% des habitants de la région ont moins de 20 ans. 217 761 jeunes ne sont « ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) » en 2019, soit 14.1 % des jeunes de 15 à 24 ans.

On note également un usage problématique d'alcool et de cannabis (plus élevé chez les garçons, les apprentis et les jeunes hors système scolaire) et des habitudes de sommeil inadéquates (17,8% des adolescents sont insomniaques, 40% en restriction de sommeil et 20% en privation).

Enfin, les comportements défavorables à la santé (mauvaise alimentation, manque d'activité physique, sédentarité) sont également en augmentation et semblent avoir été exacerbés pendant les périodes de confinement et de mesures de gestion de la crise sanitaire de 2020 – 2021, avec pour certains un maintien, depuis, des difficultés liées à la transformation du lien social influençant la santé mentale et la sédentarité.

De manière générale, les indicateurs relatifs à la santé sont plus défavorables pour les adolescents vivant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et sont socialement clivés au regard des catégories socio-professionnelles (CSP) des parents, des revenus moyens du lieu de vie ou des orientations éducatives et professionnelles

Objectif général :

Réduire les inégalités de santé entre jeunes en renforçant le pouvoir d’agir et les facteurs et actions positives pour la santé.

Renforcer les programmes de prévention primaire à destination des adolescents et jeunes adultes autour des principaux facteurs de risque pour la santé.

Objectif Spécifique 1 :

Développer les programmes de prévention et promotion de la santé, fondés sur le pouvoir d’agir et l’intervention par les pairs

Ces programmes visent la prévention et réduction des risques, éducation pour la santé, amélioration de la littératie en santé et peuvent adopter une approche globale ou thématique. Ils doivent pouvoir s’appuyer sur l’environnement de vie, d’études ou d’accompagnement des jeunes.

Objectif Spécifique 2 :

Renforcer la capacité à agir pour la santé des associations à base communautaire : associations d’étudiants, de proximité, associations culturelles, ADEPAPE (Associations Départementales d’Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l’Enfance), associations de jeunes LGBT, etc. ;

A ce titre les associations concernées sont invitées à se saisir du présent guide, et les promoteurs d’actions en promotion de la santé sont invités à construire des projets avec ces associations. En particulier, des actions relevant des orientations détaillées dans les fiches relatives à la santé mentale, la santé sexuelle ou encore la prévention des conduites addictives sont attendues, ainsi que toute action visant à réduire les écarts et éloignements à l’accès aux soins, à la prévention et aux dépistages et à la réduction des risques.

Objectif Spécifique 3 :

Renforcer les programmes partenariaux de prévention primaire autour de la nutrition, de l’activité physique et de la santé mentale.

Cet objectif vise la prévention primaire par l’amélioration des habitudes de vie, des aptitudes et capacités des jeunes, dans un contexte où celles-ci sont étroitement imbriquées avec l’environnement social des jeunes. Les programmes visent une approche collective et mobilisatrice des jeunes, articulée avec leur milieu de vie, d’études ou d’accompagnement. Ils veilleront également à la prise en compte de la situation sociale des bénéficiaires et au contexte culturel, afin de viser une mise en capacité réelle des personnes à agir pour leur santé.

Une intervention coordonnée étant nécessaire pour améliorer l’impact sur ces dimensions, les porteurs de projets sont invités à se saisir du dispositif « Coopératives d’acteurs en promotion de la santé » et des conseils locaux de santé mentale.

[\(En savoir plus avec l'exemple de la coopérative Nutrition est Val-D'oise\)](#)

Objectif Spécifique 4 :

Améliorer la capacité de l’environnement (physique, social et institutionnel) des jeunes à être un facteur positif pour leur santé, en lien avec la démarche école promotrice de santé, les collectivités territoriales, les CAF, les dispositifs d’insertion, etc. ;

Les trois rectorats d’Île-de-France et l’ARS se sont fixés par conventions des objectifs communs en matière d’inclusion scolaire, de réussite et de promotion de la santé à l’école et dans le cadre de la gestion des signaux et alertes sanitaires en milieu scolaire.

Les projets répondant à cet objectif visent à favoriser la prise en compte de la santé des jeunes dans les dispositifs qui les accompagnent sur le plan social, d’insertion professionnelle, d’études ainsi que les interventions pouvant soutenir les familles d’adolescents confrontés à des difficultés en santé.

Ces projets peuvent concerner la formation des professionnels de l’insertion, les actions de développement des compétences des jeunes, l’appui à la réalisation et à la prise en compte de besoins de soins, des dispositifs d’aller-vers auprès des jeunes en insertion.

Une attention particulière sera portée sur les jeunes vulnérables : en difficulté scolaire, familiale, d'insertion. Les articulations sont possibles en particulier avec le CEJ et ses opérateurs du volet jeunes en rupture, le Programme Régional pour l'Insertion des Jeunes (PRIJ), les programmes de réussite éducative, la Protection judiciaire de la Jeunesse ou encore les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

La Direction régionale de la PJJ et l'ARS ont signé une convention cadre qui concerne les champs de l'autonomie, de l'offre de soins et de la santé publique avec pour ambition de développer des projets pour les jeunes dans une vision d'ensemble.

Concernant les étudiants, les actions à destination des étudiants pauvres, salariés, étudiants isolés et autres profils vulnérables constituent un manque dans la région Ile-de-France.

Populations concernées :

- Adolescents scolarisés, en particulier en QPV ou en établissements labellisés Cité éducative ou REP/REP+
- Adolescents en apprentissage et formation professionnelle (CFA, lycées pro, lycées agricoles)
- Étudiants, dont particulièrement les étudiants hors de Paris, issus de milieu modestes, étudiants décohabitants
- Jeunes vulnérables ou en difficulté d'insertion : adolescents protégés (ASE et PJJ), décrocheurs, publics du PRJ et du PRE, bénéficiaires du Contrat d'engagement jeunes (CEJ)
- Jeunes pouvant subir des discriminations et traitements défavorables en santé, en particulier adolescentes, minorités de genre et d'orientation sexuelle

Territoires prioritaires :

- Jeunes en insertion et jeunes vulnérables : toute la région, avec une attention particulière aux territoires dans lesquels peu d'acteurs sont mobilisés sur ce champ
- Étudiants : campus hors de Paris, lieux d'étude et de vie des étudiants des filières moins prestigieuses
- Territoires ne disposant pas d'une antenne de Maison des Adolescents à proximité

Exemples d'actions :

- Programmes d'éducation pour la santé en milieu scolaire, en mission locale, en centres sociaux, ...
- Programmes d'amélioration de la littératie en santé
- Appui à l'accès aux soins pour les jeunes vulnérables, dont les jeunes en rupture
- Programmes de promotion de la santé par les pairs

Exemple d'action qui ne seront pas financées :

- Sensibilisations ponctuelles non récurrentes et non participatives
- Programmes d'éducation pour la santé par les pairs qui ne prévoient pas l'accompagnement des ambassadeurs / pairs intervenants
- Consultations psychologiques de prise en charge généraliste : le rôle de l'intervention psychologique doit être précisé et s'intégrer dans un contexte, et l'orientation pensée selon les profils des jeunes.
-

Recommandations (s'il y a lieu) :

- Sur les compétences psychosociales, voir la fiche "Promotion de la santé mentale" du présent guide
- De nombreux projets à la frontière des domaines santé, social et insertion peuvent faire l'objet de co-financements avec les collectivités, préfetures, CAF, Fondations, établissements universitaires...

Partenariat (s'il y a lieu) :

- Établissements scolaires du second degré, centres de formation, centres sociaux, associations sportives et culturelles, services jeunesse des collectivités,
- Programmes de réussite éducative, Missions locales, PRIJ
- Services de santé étudiants et services de vie étudiante des établissements d'enseignement supérieur, CROUS, associations étudiantes
- Cofinancements possibles CAF, Politique de la Ville, CPAM, MILDECA, Conseil Départemental, Conseil Régional, Education nationale (DRAJES), agence du service civique

Point de vigilance (s'il y a lieu) :

- Les éléments de méthode spécifiques à la promotion de la santé mentale, à la santé sexuelle et à la prévention et réduction des risques liés aux addictions sont à rechercher dans les fiches thématiques couvrant ces trois sujets.

Références bibliographiques :

- Données de diagnostic territorialisées : InTerSanté Jeunes - ORS (ors-idf.org)
- Consommations de tabac, d'alcool et de cannabis chez les jeunes adultes en Île-de-France - ORS (ors-idf.org)
- État des lieux sur l'accès des étudiants aux soins psychiatriques et psychologiques en Île-de-France; J-C. Macotta, M. Corcos, 2017
- Conditions de vie des étudiants franciliens, Institut Paris-région, 2023
- Boîte à outils du CRIPS : <https://www.lecrips-idf.net/boite-a-outils-pedagogique-sante-prevention>
- Annuaire ressources d'outils en promotion de la santé PromotionSanté IDF : <https://www.promosante-idf.fr/agir/outils/trouver-un-outil-danimation-en-promotion-de-la-sante>